

FRANSYLVA en LIMOUSIN

RAPPORT D'ACTIVITE

2017

Forestiers Privés en Limousin
Région Nouvelle-Aquitaine



Forestiers Privés en Limousin
www.foretpriveelimousine.fr

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| > Rapport d'activité | 2 |
| > Programme Régional Forêt Bois | 3 |
| > Comité paritaire Forêt Chasse | 3 |
| > Création de Fransylva en Nouvelle- Aquitaine | 4 |
| > Procédure contre l'arrêté municipal de la commune de St Martin-Château | 4 |
| > Ventes Groupées | 5 |
| > Fonds Forestier en Limousin | 5 |
| > Propositions d'assurance | 6 |



FRANSYLVA en LIMOUSIN

RAPPORT D'ACTIVITE

L'année 2017 a été pour FRANSYLVA en Limousin, une année de travail dans le contexte de la Nouvelle-Aquitaine.

Cette année a été celle de la mise en place effective des instances de la Nouvelle Région. Après leur installation par le Préfet et le Président de Région, les Groupes de Travail du Programme Régional Forêt Bois se sont constitués pour rédiger les propositions de rédaction de toute la filière. Fransylva a participé activement à plusieurs de ces groupes de travail qui concernent les sylviculteurs Limousins. De la même manière, le Comité Paritaire Forêt-Chasse a été installé par L'Etat et la Région, puis les premiers travaux ont débuté. Fransylva s'est fortement impliqué au sein de l'observatoire des dégâts dus au Gibier.

Face à cette réalité d'organisation du travail, Fransylva en Limousin a proposé à ses partenaires syndicats forestiers Fransylva dans la Région de créer une association porte-parole : Fransylva en Nouvelle-Aquitaine, puis a assuré la création de cette structure en juillet 2017.

Mais ce contexte régional n'a en rien fait oublier les réalités locales.

2017 est aussi l'année de l'aboutissement favorable d'une procédure contentieuse de 3 ans contre un arrêté municipal qui prévoyait des restrictions de circulation des transports de bois impactant l'activité des sylviculteurs sur la zone concernée.

Cette année écoulée a également été celle de la renégociation avec nos partenaires de notre organisation des Ventes Groupées de Bois, afin de faire évoluer et de renforcer encore ce service de commercialisation à destination des adhérents du Syndicat.

Notre implication au sein du Fonds Forestier en Limousin, aura également permis le lancement de ce dispositif de soutien à l'investissement. Un an après, l'objectif de 100 ha soutenus est en passe d'être atteint au travers d'une trentaine de dossiers étudiés. Les financements sont apportés par la filière, par des entreprises hors filière et par une campagne de financement participatif.

Au-delà du maintien de la présence de Fransylva dans les instances locales traitant des questions de chasse, ce dossier sensible a pris une dimension régionale et l'implication de Fransylva a été saluée pour la qualité de ses apports par les instances régionales et nos partenaires.

Nous vous invitons, par la lecture du rapport complet d'activité qui suit, à prendre connaissance des travaux de votre Syndicat au cours de l'année écoulée.

PROGRAMME REGIONAL FORET BOIS

Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre régionale des orientations de la politique forestière.

Afin d'anticiper la mise en place des Groupes de travail, Fransylva en partenariat avec le CRPF et les Coopératives Forestières a conduit un travail de concertation pour proposer les orientations de l'amont de la filière.

Les Premières réunions de travail ont eu lieu en novembre 2016. Il s'en est suivi tout au long de l'année des travaux devant aboutir à des fiches actions qui constitueront la matière de Programme forêt bois de Nouvelle-Aquitaine.

Les commissions suivantes ont été mises en place :

- 1. Compétitivité de la filière**
- 2. Groupe risques (incendie, santé des forêts)**
- 3. Dynamisation de la gestion durable avec mise en place de fiches essences**
 - ◇ Pin maritime
 - ◇ Peupliers
 - ◇ Feuillus
 - ◇ Douglas et résineux de montagne

Fransylva a co-piloté les travaux sur le Douglas et les résineux de montagne et a été présent dans tous les groupes à l'exception de ceux consacrés au pin maritime et au peuplier.

Une synthèse générale des travaux est en cours de préparation pour le début de l'année 2018.

COMITE PARITAIRE FORET CHASSE

Intervenir au sein du comité paritaire forêt-Chasse à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Le comité régional sylvo-cynégétique de Nouvelle-Aquitaine a été installé le 13 juillet 2017 à l'Hôtel Préfectoral à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur le Préfet Pierre DARTOUT et de Monsieur le Président du Conseil Régional Alain ROUSSET. Cette réunion a permis d'établir des premiers constats, de partager de grands objectifs, et a prévu, de lancer les travaux suivants :

- ◇ Nommer des référents pour les différents travaux ;
- ◇ Etablir un diagnostic de l'équilibre forêt-gibier partagé entre forestiers et chasseurs ;
- ◇ Mutualiser les bonnes pratiques et définir des actions pour rétablir et maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique.

A la suite de cette réunion d'installation de cette instance de gouvernance, un observatoire « Territoire-Gibier » a été créé.

L'observatoire est une plateforme d'échange et de partage de données au service de la prévention des dégâts de cervidés, c'est un outil de communication, de décision permettant une meilleure connaissance des territoires ainsi qu'une meilleure concertation sur les attributions des plans de chasse et les pratiques sylvicoles.

Il s'agit de co-construire un outil de télédéclaration des dégâts afin d'établir une base de données objective qui permettra à la suite d'une analyse de ces données de disposer des éléments nécessaires à une meilleure concertation entre forestiers et chasseurs.

Fransylva participe activement à la mise en place de cet outil qui doit être déployé sur l'ensemble des territoires de la Nouvelle-Aquitaine. Cela a conduit trois actions principales :

- ◇ Etablir avec le CRPF, une cartographie des zones à enjeux et à risque notamment pour le cerf.
- ◇ Abonder, grâce à l'expérience de nos enquêtes annuelles forêt-gibier à la construction de l'outil de télédéclaration.
- ◇ Etre force de proposition quant à la méthodologie de traitement des données collectées.

Ce travail se poursuit en vue d'un déploiement de l'outil en 2018.

CREATION DE FRANSYLVA en NOUVELLE-AQUITAINE

Créer une instance porte-parole des Forestiers Privés de Nouvelle-Aquitaine.

Fransylva est le réseau des Syndicats de Forestiers Privés en France. Le regroupement des Régions nous conduit à évoluer dans notre organisation sur le territoire. Ainsi, en Nouvelle-Aquitaine, les Syndicats Fransylva en Limousin, en Poitou-Charentes et en Pyrénées-Adour ont créé **Fransylva en Nouvelle-Aquitaine**, association porte-parole destinée à être l'interlocuteur des pouvoirs publics et des instances institutionnelles dans la Région.

L'association portera ainsi la parole de la moitié des Forestiers Privés Néo-Aquitains répartis sur la majeure partie du territoire de la première Région Forestière de France auprès de l'ensemble de ses interlocuteurs publics et privés selon le principe de subsidiarité. Elle est, pour ses membres, un relais d'information et de représentation.

PROCEDURE CONTRE L'ARRETE MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU

Agir en tant que syndicat dans l'intérêt des Forestiers Privés et de la filière qui en dépend.

Depuis 3 ans, Fransylva en Limousin conduit aux côtés du SEFSIL une procédure contentieuse contre un Arrêté Municipal de la commune de Saint-Martin-Château en Creuse, daté du 18 novembre 2014 qui prévoyait un régime de dérogation exceptionnel et de cautionnement préalable à la circulation des véhicules de transports de bois ronds sur la commune. Il est à noter que l'État a suivi le Syndicat dans cette procédure à l'encontre de cette décision municipale. Cet arrêté a eu pour conséquence d'empêcher certains forestiers privés de vendre le produit de leur gestion forestière notamment lors des Ventes Groupées de bois et de pouvoir faire exploiter leurs parcelles.

Le Préfet de Creuse, Fransylva en Limousin et le SEFSIL avaient obtenu du Tribunal Administratif de Limoges, l'annulation de l'arrêté en septembre 2015.

Insatisfait de ce jugement le Conseil Municipal de cette commune a décidé de porter l'affaire devant la Cour d'Appel Administrative de Bordeaux.

La Cour Administrative d'Appel de Bordeaux confirme cette décision de première instance dans son arrêt du 13 novembre 2017, favorable à Fransylva en Limousin et au SEFSIL permettant ainsi aux forestiers privés de retrouver des conditions normales d'exploitation.

Fransylva en Limousin assure ainsi au travers de cette action syndicale la défense de l'intérêt des producteurs de bois et de toute la filière qui en dépend.

Plus récemment, la Mairie de Tarnac en Corrèze, a également pris un Arrêté Municipal de restriction de circulation. Afin de privilégier le dialogue avec les élus sur ce dossier, Fransylva a participé à une réunion d'échange initiée par l'interprofession BoisLim impliquant également le SEFSIL. La mise en place d'un nouveau dispositif TRANSBOIS devrait permettre un meilleur dialogue avec les Maires demandeurs d'informations sur les exploitations et les transports qui se déroulent sur le territoire de leurs communes.

La forêt, chacun en a bien conscience, est un atout pour le Limousin et la Nouvelle-Aquitaine, reste à mettre en place les outils nécessaires au bon fonctionnement des activités de la filière dans le respect des infrastructures publiques.

VENTES GROUPEES

Assurer un service aux adhérents pour la commercialisation des productions forestières.

Historiquement, le Syndicat des Forestiers Privés en Limousin a été, avec l'aide d'Yves Coudert, le promoteur de ventes groupées de bois réunissant divers apporteurs mandatés par les propriétaires forestiers limousins.

Le Marché au Cadran d'Ussel et le Cabinet COUDERT – Experts Forestiers, se sont rapprochés depuis l'origine du projet de Marché au Cadran d'Ussel dans le but de pouvoir utiliser cet outil de commercialisation des bestiaux pour la commercialisation de lots de bois.

A cette fin, le Cabinet COUDERT assiste, depuis sa création, le Marché au CADRAN d'USSEL et son prestataire informatique dans toutes les phases de création des procédures et des outils pour les ventes de bois du Marché au Cadran. De ce fait, les ventes du Cabinet COUDERT et les ventes de bois du Cadran sont associées depuis 2005.

Fransylva Forestiers Privés en Limousin, le Marché au Cadran d'Ussel, et le Cabinet d'Expertise Forestière Coudert se sont rapprochés depuis 2015 pour proposer aux apporteurs de lots de bois, notamment les gestionnaires forestiers professionnels Xavier MEYNARD et Krzysztof GOLUCKI, ainsi que l'expert forestier Pascal MONTAGNE et tout apporteur qui serait intéressé par leur initiative, une organisation commune de vente de bois brut, sur pieds ou bord de route, issu tout particulièrement de la forêt limousine.

Cette année, afin de renforcer l'organisation de ces ventes, la convention qui lie les partenaires a été renégociée à la satisfaction des parties.

Par ailleurs, Fransylva partenaire du Cabinet Coudert a répondu à un appel à projet de notre Ministère de tutelle afin d'obtenir des financements permettant le développement de l'outil et de l'organisation de nos ventes.

Outre le fait d'avoir été retenu, notre projet NEOSYLVAQ a été sélectionné par la région Nouvelle Aquitaine pour l'obtention d'une aide en complément de l'aide déjà obtenue de l'Etat.

La sélection de notre projet dans le cadre de l'AAP innovation et investissement pour l'amont forestier et l'obtention de la subvention de la Région montrent l'intérêt et la confiance de l'Etat et des collectivités pour ce projet innovant et fédérateur.

L'investissement de Fransylva dans ce dossier a pour objectif d'apporter sans cesse de nouveaux services à ses adhérents. Les Ventes Groupées et l'analyse des prix qui en découlent, adressées après chaque vente aux adhérents du Syndicat permettent à ceux qui profitent de ce mode de commercialisation de bénéficier des meilleurs prix du marché pour la vente de leurs bois.

FONDS FORESTIER EN LIMOUSIN

Apporter un soutien à l'investissement des forestiers privés en Limousin.

Le Fonds Forestier en Limousin, initiative de Fransylva en Limousin est aujourd'hui opérationnel.

2017 aura été l'année du démarrage de son activité.

Le 20 janvier 2017, au Pôle de Lanaud, les acteurs de la filière forêt-bois réunis ont présenté le Fonds Forestier en Limousin aux élus locaux et aux représentants de la Région, des services de l'Etat, aux forestiers limousins, aux entreprises de la filière et hors filière, ainsi qu'aux personnalités et partenaires de la forêt.

Les acteurs ont ensuite planté le premier arbre devant les invités et la presse.

Un cycle de réunion d'information à destination des propriétaires forestiers et des élus sur l'ensemble du territoire du Limousin a ensuite été réalisé. Il s'est agi de présenter le Fonds Forestier en Limousin afin de faire émerger des demandes d'aide de la part de propriétaires et faire connaître la démarche. Au total, ce sont 6 000 propriétaires, environ 850 Maires et 28 Présidents de Communautés de communes qui ont été contactés. Le Délégué du Syndicat, mis à disposition du Fonds Forestier qu'il pilote, a assuré les présentations du Fonds lors de ces réunions, accompagné de membres fondateurs qui ont pu apporter leurs témoignages.

Des entreprises dans et hors filière ont été rencontrées afin de leur présenter le Fonds Forestier en Limousin. Le projet a reçu un accueil favorable de la part des interlocuteurs et les premiers abondements au Fonds ont pu être réalisés. Mais l'encouragement que constitue ces retours positifs ne fait en rien oublier le travail qui est à conduire pour développer et pérenniser le dispositif.

Une campagne de financement participatif effectuée via le site Bulb in Town, aura permis de compléter l'abondement des premiers financeurs que sont les entreprises et organismes de la filière.

En terme de communication, différents outils, site internet, inscription sur le réseaux sociaux, documents de communication ont été réalisés et diffusés.

En terme de réalisation, au cours de l'année 2017, l'objectif de 100 ha soutenus est en passe d'être atteint au travers d'une trentaine de dossiers étudiés.

Les participations de chacun, entreprises et particuliers, permettront le déploiement du dispositif.



Un euro collecté, un arbre planté !

LES PROPOSITIONS D'ASSURANCE

Permettre aux adhérents d'être bien assuré pour tous les risques liés à leurs activités sylvicoles.

Pour les dommages causés à autrui, un arbre qui tombe, par exemple, sur une voiture, un réseau... ou lors de travaux effectués par le propriétaire forestier comme un élagage, une coupe...

L'adhésion à Fransylva en Limousin, comporte une Responsabilité Civile qui couvre tous types d'arbres même morts ou situés en bord de route, du moment qu'ils soient attachés à la forêt pour laquelle le sylviculteur adhère.

Pour les dommages forestiers causés en cas d'incendie / tempête, l'adhésion à Fransylva en Limousin ouvre l'accès au contrat SYLVASSUR qui s'adapte aux besoins du sylviculteur et à sa forêt. Il choisit le niveau de garantie et ainsi le montant de la prime.

Pour les dommages causés à soi-même, Fransylva en Limousin propose un contrat de Garantie des Accidents de la Vie qui couvre les accidents liés aux travaux sylvicoles et au-delà, tous les accidents de la vie.

Pour les dommages causés dans le cadre d'une activité professionnelle, qui s'entend de quelqu'un qui dispose d'un numéro SIRET et effectue des travaux réguliers dans sa forêt en vue d'une production de bois. Il existe une responsabilité civile professionnelle dite « exploitation ».

Fransylva attire l'attention de ses membres sur le fait que l'assurance n'exonère pas le propriétaire d'une gestion diligente de sa forêt. La meilleure garantie de tranquillité étant la prévention, par le retrait des arbres à risques notamment le long des voies et réseaux.

COMMUNICATION

Informer les adhérents sur les sujets qui les concernent, informer les partenaires sur l'activité des Forestiers privés.

Le Syndicat a fait de l'année 2017 une année forte en communication auprès de ses adhérents et des instances régionales et nationale :

- ◇ Tous les deux mois une lettre d'information qui renseigne les adhérents sur des thématiques diverses et variées
- ◇ Un relais d'information en continu via un site internet mis à jour régulièrement
- ◇ Réception d'informations ponctuelles sur des dossiers d'actualités
- ◇ Press'book avec plus de 50 articles sur la forêt en région
- ◇ Réunions de la filière forêt, au niveau local et régional
- ◇ La bourse foncière disponible pour la mise en relation directe des vendeurs et acheteurs de parcelles forestières.

2 événements importants ont ponctué l'année:

- ◇ La Journée Forestière en Corrèze avec 200 adhérents qui se retrouvent pour échanger des pratiques sylvicoles .
- ◇ La Semaine Internationale des Forêts : 1500 enfants de 18 écoles ont planté 2000 arbres.

